



CDAS du 11 février 2021

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce Conseil Départemental de l'Action Sociale se tient dans une période d'état d'urgence sanitaire qui vient d'être prolongé jusqu'au 1^{er} juin.

La crise que nous subissons depuis bientôt un an, a des conséquences désastreuses. Elle continue de bouleverser le quotidien de tout une population, tant dans le domaine familial avec les mesures administratives restrictives de la liberté de circuler et la réorganisation des enseignements au lycée et à l'université, qu'au plan professionnel avec le chômage partiel, les fermetures de commerces et d'entreprises, ou le travail confiné.

Le constat est alarmant au plan sanitaire avec le développement des variants et une contagion qui ne faiblit pas. Au niveau économique, on ne compte plus les entreprises qui mettent la clé sous la porte et celles qui licencient du personnel. Les conséquences psychologiques sont tout aussi néfastes pour un grand nombre d'étudiants qui se sont retrouvés isolés et en décrochage (le nombre des suicides en atteste), pour les adolescents privés des relations sociales si importantes pour leur construction personnelle, et pour les salariés du secteur privé comme du secteur public, médicalement fragiles ou non, qui subissent les conséquences du travail confiné en termes d'isolement et de pression de la part de leurs managers.

En même temps, par des mesures de confinement, de déconfinement, de reconfinement, de couvre feu local puis généralisé, assorties de dérogations, d'attestations et d'amendes, le gouvernement entretient un climat anxieux.

De plus, on peut légitimement douter de l'efficacité de ses méthodes lorsqu'il préfère verser aux entreprises des milliards d'euros sans contrepartie, plutôt que recruter davantage de personnel hospitalier et augmenter les capacités de réanimation. Ces choix traduisent une politique résolument libérale qui préside jusqu'à l'approvisionnement en vaccins.

Dans ce contexte, les fonctionnaires en général et les agents des Finances publiques en particulier, n'ont pas été épargnés. Déjà victimes du gel du point d'indice, ils ont dû subir en plus la cacophonie des plans de continuité d'activité, le vol de jours de congé et l'opacité de l'attribution de la prime covid. La mise en place du travail confiné s'avère elle-aussi problématique lorsque ce mode de

travail est imposé à des agents qui souhaitent travailler en présentiel ou, lorsqu'au contraire, des chefs de service se montrent réticents à mettre en télétravail des agents qui souhaitent l'être.

En dépit du caractère exceptionnel de la situation nationale et des difficultés qu'elle génère pour chacun, le ministère et les directions n'ont pas renoncé à leurs projets de réformes et poursuivent à marche forcée la casse des services publics avec, notamment, la mise en place du nouveau réseau de proximité et de nouvelles suppressions d'emplois.

Il est évident que plus que jamais, une action sociale forte et proche des agents doit être mise en œuvre.

Or, le secrétariat général veut avancer coûte que coûte dans une réforme qui liquide des résidences EPAF et marque la fin des délégations départementales au profit d'une gestion régionalisée de l'action sociale.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 77 est opposée à ces attaques sans précédent, menées contre un système d'action sociale qui est le fruit des luttes successives des personnels. Elle soutiendra toutes formes d'actions contre cette réforme.

En outre, les crédits d'actions locales diminuent d'année en année et cette tendance se poursuit malgré les besoins accrus des agents en ces temps de crise sanitaire et économique.

Sur ce point, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 revendique une augmentation significative du Crédit d'Actions Locales et l'abandon de la pratique opaque de la réserve ministérielle.

Concernant cette séance, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 réaffirme son attachement à une offre locale de prestations adaptées aux besoins et à la situation des agents et de leurs familles.

Les représentants de la CGT FINANCES PUBLIQUES 77